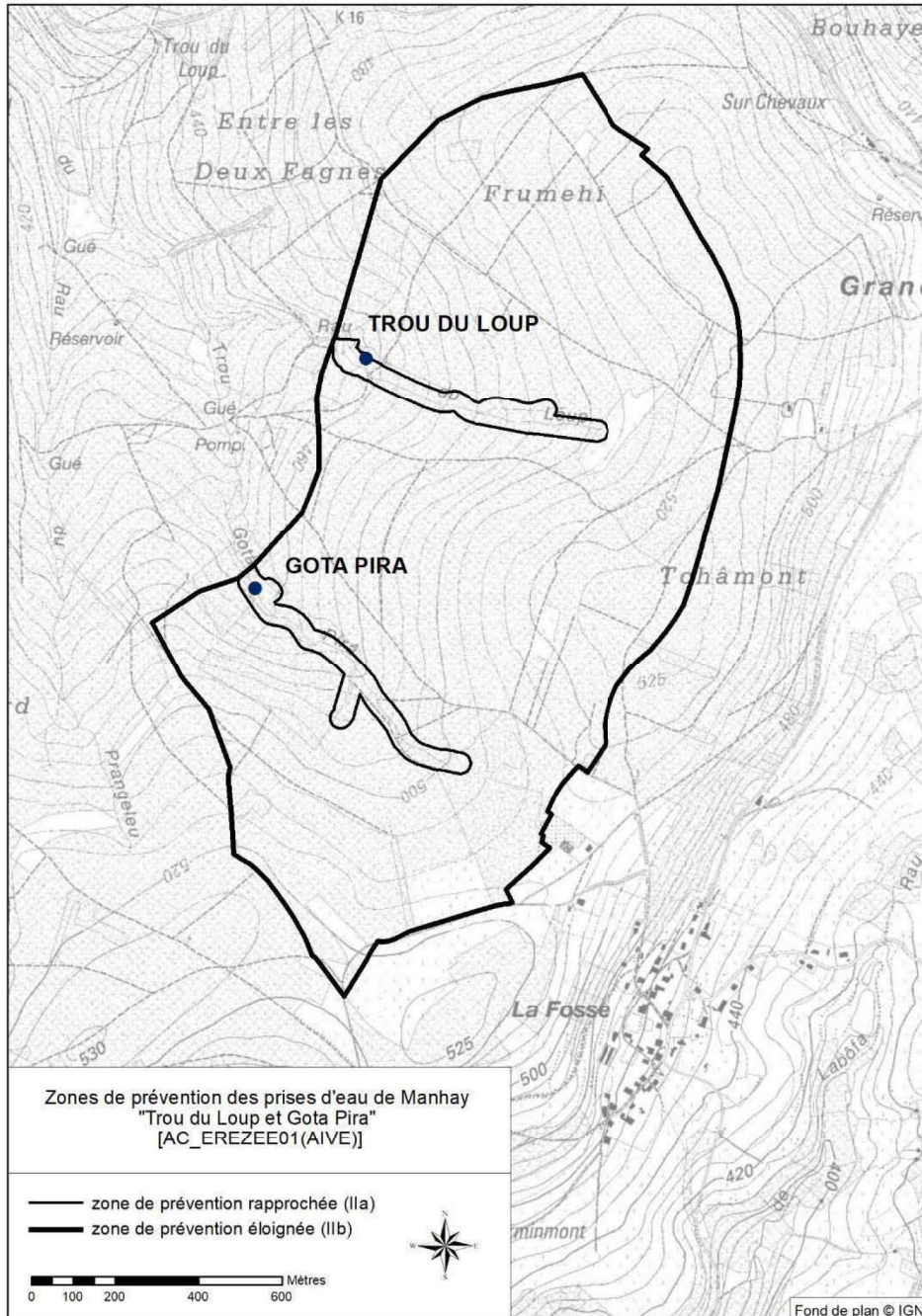


Annexes à l'arrêté ministériel du 16 mai 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Trou du Loup » et « Gota Pira » sis sur le territoire de la commune de Manhay

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 16 mai 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Trou du Loup » et « Gota Pira » sis sur le territoire de la commune de Manhay.

Namur, le 16 mai 2022.

La Ministre de l'Environnement,
C. TELLIER